

Projet de microcentrale sur l'Auze, au lieu dit Fraysse, commune d'Yssingaux

SYNTHESE DES ARGUMENTS PROPOSES PAR SOS LOIRE VIVANTE

Vos arguments (courts ou longs) sont à adresser au commissaire enquêteur avant le 05 février 2019 à 17h: pref-epmicrocentraleysingaux@haute-loire.gouv.fr

- 1- Un projet situé dans une zone naturelle **classée non constructible** au Plan Local d'Urbanisme d'Yssingaux.
- 2- Une production d'électricité dérisoire (185 équivalent habitants) mais des effets destructeurs sur cette rivière encore préservée et fonctionnelle :
 - court-circuitant ses débits sur plus de 1200m soit 7% de son linéaire et mettant en péril des zones entières de reproduction ayant un **rôle avéré de nurserie pour la truite fario** (protégée nationalement) à l'échelle de tout le bassin versant
 - dérangeant la vie de plusieurs espèces des chiroptères, à batraciens et de nombreuses espèces d'oiseaux protégées (Grand Duc, Cingle plongeur, Martin Pêcheur....)
- 3- Un projet bien loin de l'intérêt général et de la transition énergétique :
 - avant tout un **placement financier privé**, subventionné avec de l'argent public (tarif de rachat garanti de l'énergie produite) dont les retombées économiques ne bénéficieront qu'au pétitionnaire
 - **aucun impact sur l'économie locale**, ni directement (aucun emploi ne sera créé) ni indirectement
- 4- Pour finir, ce projet qui a été mené **sans concertation** et qui n'est **pas accepté localement** :
 - la demande de permis de construire a été rejetée en commission urbanisme par la Mairie d'Yssingaux le 21 février 2017
 - une opposition forte des riverains qui craignent des dégradations de leur qualité de vie (impact paysagers avec une conduite forcée, un local de 7m de haut, des nuisances sonores de la turbine, une habitation est à 150m du local à turbine) et une augmentation du risque inondation (barrage, canal d'aménagé et de restitution)
 - une pétition en cours avec 900 signatures (www.mesopinions.com)
 - une mobilisation unanime des associations locales, départementales et nationales avec l'association locale de Pêche (AAPPMA d'Yssingaux), la Fédération Départementale de Pêche, le Réseau Ecologie Nature de Haute Loire et SOS Loire Vivante- ERN France.
- 5- Un projet de microcentrale avec des insuffisances majeures :
 - un dossier de présentation bâclé, lacunaire et incompréhensible
 - une étude d'impact incomplète, insuffisante et partielle
 - un projet non compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne et sans référence avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Amont
 - des interrogations fortes sur les impacts et les mesures compensatoires émanant de l'Autorité Environnementale auxquelles le pétitionnaire n'a pas répondu
- 6- Ce dossier est actuellement dans les mains de la justice, puisque un recours est mené contre le permis de construire accordé par le Préfet de Haute Loire le 18 avril 2017 (N° PC 042268 17 Y 0001) au porteur de projet

